



Succession bien immobilier

Par andre410

Bonjour,
Monsieur et madame X sont mariés sans enfant.
Sous le régime de la communauté.
Ils achètent un bien immobilier ensemble.
Madame a 3 enfants d'un premier mariage.
Qui hérite au décès de madame ?

Par yapasdequoi

Bonjour
Monsieur reçoit 1/8 du bien immobilier et les 3 enfants chacun 1/8.

Par Isadore

Bonjour,

Et ce sauf testament ou donation entre époux

Par Rambotte

Bonjour.

En absence de dispositions à cause de mort, en présence d'un conjoint survivant et d'enfants de la défunte non communs avec le survivant, ce dernier recueille un quart de la succession.

La succession est composée des éventuels biens propres de la défunte, et de la moitié de la communauté (dont la moitié du bien immobilier).